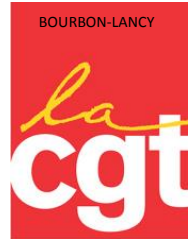




Réunion des Délégués du Personnel

le 30 janvier 2018



Lundi 12 février 2018

Réunions DP extra:

Nous vous demandons d'avoir les procès-verbaux 2017 des réunions extraordinaires des délégués du personnel

Les Procès-Verbaux seront transmis aux membres des Délégués du Personnel (avec la notion de confidentialité relative à des dossiers individuels).

Article 8:

Nous vous demandons, comme vous vous y étiez engagés lors de la réunion DP de décembre 2017, de nous présenter la procédure détaillée et les conditions que la direction a mis en place pour percevoir la prime de remplacement lorsque celui-ci est effectué par un seul salarié ou par plusieurs.

La présentation des modalités de la « prime de remplacement » est effectuée (exemple : Remplacement Team Expert par Opérateur).

Il est rappelé que les éléments clés sont :

- . remplacement continu supérieur à un mois**
- . sur un poste supérieur**
- . intégral ou partiel**
- . calcul, le cas échéant, d'une indemnité mensuelle**

Entretiens individuels:

A quelle date débiteront les entretiens individuels ?

Nous sommes en train de mettre à jour le « passeport formation » avec les données de l'année 2017, et nous cherchons également à améliorer la lecture des documents. Une présentation sera effectuée aux élus, avant le lancement officiel de ces entretiens.

Crédit boissons:

Nous vous demandons de créditer, chaque mois, la totalité des boissons dès la première connexion en comptant deux boissons par jour ouvrable.

Deux boissons sont offertes chaque jour travaillé à chaque salarié.e.

Les boissons non consommées se cumulent dans la limite de 250 boissons, (capacité maximum de stockage du badge) sans remise à zéro en fin de mois.

Pour créditer les boissons, il faut passer le badge sur un des 35 distributeurs de l'usine, et ce chaque jour de présence.